

La *Politique sur la publication dans la Gazette des premières nations (2019)* prévoit le processus à suivre pour la publication des modifications apportées à un code foncier. Elle exige que toute modification d'un code foncier :

- soit certifiée conforme au document original;
- soit accompagnée d'une confirmation portant qu'elle a été dûment approuvée conformément aux exigences énoncées dans le code foncier;
- précise la date à laquelle elle a été approuvée.

Ces exigences ont pour objet de protéger l'intégrité de la *Gazette des premières nations* en veillant à ce que les codes fonciers publiés dans la Partie II de la *Gazette des premières nations* soient dûment édictés par une Première Nation.

Le processus à suivre pour soumettre une modification d'un code foncier comporte deux étapes :

1. CRÉER UNE COPIE CERTIFIÉE CONFORME

La personne autorisée par la Première Nation doit créer une copie certifiée conforme du texte original de la modification. La copie certifiée conforme est une reproduction du document original que l'on certifie comme étant une reproduction fidèle de l'original.

Il n'est pas obligatoire que la personne autorisée par la Première Nation à créer la copie certifiée conforme soit un avocat ou un notaire. Il peut s'agir, par exemple, du registraire des textes législatifs, du greffier, d'un conseiller juridique, du chef, d'un conseiller, d'un administrateur ou d'un autre employé de la Première Nation.

Il faut utiliser le libellé ci-après pour créer la copie certifiée conforme :

« Je certifie que le présent document est une copie complète et conforme du document original comptant _____ pages.

Certifié le _____ 20____ par : _____

Signature: _____ Nom et titre : _____ »

2. REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE

À l'aide du formulaire de demande, la personne qui soumet la modification d'un code foncier pour publication doit :

- confirmer la date à laquelle la modification du code foncier a été approuvée;
- confirmer que la modification a été dûment approuvée conformément aux exigences énoncées dans le code foncier;
- fournir la confirmation que la personne qui a créé la copie certifiée conforme a été autorisée à cette fin par la Première Nation;
- dater et signer le formulaire de demande.

Note : Le directeur de rédaction peut demander des renseignements ou des documents supplémentaires à l'appui de la demande de publication.

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PUBLICATION D'UNE MODIFICATION DU CODE
FONCIER DANS LA GPN**

À : Directeur de rédaction de la GPN

Date : _____

Objet : Demande de publication d'une modification du Code foncier dans la *Gazette des premières nations*

Veillez trouver ci-joint une copie certifiée conforme d'une modification du Code foncier _____,
pour la publication dans la *Gazette des premières nations*.

Je confirme que :

1. La modification ci-jointe du Code foncier a été dûment approuvée le _____ 20 _____,
conformément aux exigences énoncées dans le Code foncier de la Première Nation.
2. La personne qui a certifié le document ci-joint comme copie certifiée conforme de la modification du Code foncier,
[nom], [titre], a été autorisée par le Conseil de la Première Nation à fournir la copie certifiée conforme au nom de la
Première Nation.

J'ai été dûment autorisé(e) par le Conseil de la Première Nation à confirmer les questions dont fait état le
présent document.

Fait le _____ 20 _____.

Signature : _____ Nom et titre : _____

